

Contact presse :

**Gaëlle Pierre**

gaelle.pierre@federec.com

**Claude Platier**

claud.platier@federec.com

**Federec**

101 rue de Prony

75017 PARIS

Tel : 01 40 54 01 94

Fax : 01 40 54 77 88



*Fédération des Entreprises du Recyclage*

# COMMUNIQUE DE PRESSE

*FEDEREC, FEDERATION DES ENTREPRISES DU RECYCLAGE  
SIGNE UNE CONVENTION DE COOPERATION  
AVEC SON HOMOLOGUE CHINOIS CRRA*

**Paris, le 17 juin 2009**

**A l'occasion de son Assemblée générale, présidée par Pascal SECULA, qui s'est tenue le 11 juin dernier à Chamonix, Federec a signé avec la CRRA (China National Resources Recycling Association) représentée par son Vice-président et Secrétaire Général Qiang LIU une convention de coopération visant principalement à :**

- faciliter la circulation entre les deux pays des informations sur les technologies du recyclage,
- échanger sur les évolutions réglementaires concernant le recyclage en France et en Chine,
- favoriser les échanges économiques et commerciaux entre les entreprises adhérentes.

La coopération visée au sein de cette convention devrait s'exercer, dans un premier temps, sur quatre domaines essentiels :

- L'assistance aux entreprises notamment à travers des recommandations générales sur l'approche des marchés et la mise en commun d'expertise,
- Les échanges scientifiques et technologiques par l'organisation de séminaires, de conférences et de forums,
- La veille sur les évolutions réglementaires en France et en Chine et le respect de règles déontologiques et la promotion de règles de médiation en cas de conflit,
- La coordination d'actions à mener en commun, la promotion des échanges entre les deux pays et du secteur du recyclage.

A l'occasion de la signature de cette Convention, Pascal SECULA a notamment déclaré : « Nos professions sont liées, en France et en Chine par un destin commun : apporter notre contribution aux « Sociétés du Recyclage » dont la construction a été souhaitée par nos plus hauts responsables politiques. Si pour certains, ces Sociétés du Recyclage apparaissent encore comme

**SUITE**

*une utopie, nous savons, en tant que professionnels de ce secteur, que ce que l'histoire qualifiera peut-être un jour de nouvelle révolution industrielle, est déjà en marche. Chaque jour, nos entreprises produisent des matières premières qui contribuent à limiter l'impact de la production sur les ressources naturelles et la production de gaz à effet de serre, qui constituent deux exigences essentielles du début de ce siècle. Nos métiers exigent des savoir-faire qui doivent désormais être échangés par nos deux pays. Nous avons su assumer une législation environnementale contraignante : nous devrions pouvoir contribuer à votre adaptation à un cadre réglementaire qui nécessairement se renforcera autour de vos entreprises. La mondialisation ne saurait se limiter à des échanges de marchandises et de capitaux. Elle doit aussi contribuer à enrichir la connaissance réciproque des hommes. La signature de cette convention est un premier pas vers la construction d'une nouvelle qualité de relations entre les professionnels de nos deux pays ».*

Cette convention de coopération pourrait prochainement se concrétiser par la mise en place d'une plateforme Federec à Pékin. Chacune des fédérations a nommé un représentant chargé, dès maintenant, d'assurer les échanges d'informations entre les deux structures.

D'ores et déjà, les représentants des deux délégations ont décidé de se retrouver au mois de juin prochain au Palais des Expositions de Marseille pour la seconde édition du Salon Federec « Nouvelles Matières Premières ».